

Titre	Modification du tableau des emplois	N°ordre	19
Pièce(s) jointe(s)	Tableau des emplois permanents Ville		
N° identifiant	2023-0207	Rapporteur(s)	M. Stéphane ALLOUCH
Étudiée par	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel		
Direction Générale Adjointe Ressources Mission Appui - Pilotage interne			

La présente délibération a pour objet de soumettre à votre approbation les modifications du tableau des emplois suivants, dont les crédits budgétaires correspondants sont prévus au Budget Primitif 2023.

1 – Transformation des emplois permanents

Il s'agit d'opérer un ajustement du tableau des emplois de la ville de Poitiers visant à prendre en compte des modifications liées aux besoins des services et à l'évolution des métiers exercés par les agentes et agents. Ceci nécessite l'actualisation du tableau des emplois budgétaires par la mise en concordance entre cadres d'emplois et métiers et/ou par une évolution de la quotité horaire hebdomadaire des emplois budgétaires. Ces modifications sont détaillées dans l'annexe I.

- Direction Musées

Il est proposé la transformation d'un poste de catégorie C ouvert au cadre d'emploi des agents de maîtrise, à temps complet en un poste de catégorie B ouvert au cadre d'emploi des techniciens, à temps complet pour mise en concordance entre cadres d'emplois et métiers.

- Direction Agriculture-Alimentation

Il est proposé la transformation de deux postes de catégorie C ouverts au cadre d'emploi des agents techniques, à temps complet en deux postes de catégorie C ouvert au cadre d'emploi des agents de maîtrise, à temps complet pour mise en concordance entre cadres d'emplois et métiers.

- Direction Éducation-Accueil périscolaire

Il est proposé un ajustement de la quotité horaire hebdomadaire de huit postes de catégorie C ouverts au cadre d'emploi des adjoints d'animation à temps non complet afin de répondre aux besoins du service.

2 – Suppression des emplois permanents

- Direction Éducation-Accueil périscolaire

La réorganisation de la direction Éducation Accueil périscolaire a permis la nomination de 11 agents de catégorie C suite à une promotion interne sur des postes de responsables d'accompagnement éducatif. À l'issue du processus de promotion interne, il est proposé de supprimer 11 postes ouverts au cadre d'emplois des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 21 septembre 2023,

Le nombre total d'emplois permanents pour la ville de Poitiers évoluera de 984 à 973 et le nombre d'emplois non permanents restera stable à 387 postes.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'approuver l'ajustement du tableau des emplois permanents, tels que présentés en annexe, au regard des éléments susvisés**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels en l'absence de titulaires et à signer le contrat d'engagement. La rémunération sera fixée en accord avec les grilles de la Fonction publique territoriale (FPT)**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.**